

Projet pédagogique

LA PÉDAGOGIE DE L'ÉCOLE (STE MARIE)

L'école que vous avez choisie pour la scolarité de votre enfant est un établissement appartenant à un réseau libre. C'est donc tout naturellement que son projet éducatif s'inspire des options fondamentales suggérées par ce réseau.

Tous les partenaires de l'école fondamentale ainsi que vous, chers parents, êtes invités à mettre tout en œuvre pour atteindre ces objectifs. Comme proposé *dans la Mission de l'école catholique*, nous nous efforcerons d'animer la communauté scolaire par l'esprit de l'Evangile, pour développer la personnalité de l'enfant et lui faire acquérir une connaissance du monde, de la vie et de l'homme, illuminée par la Foi.

Les axes définissant la pratique pédagogique

- **L'école est un lieu d'éducation.** Dans son vécu scolaire, l'enfant va expérimenter les valeurs d'intériorité, de solidarité responsable, de créativité et de respect.
- **L'école veut éduquer tous les enfants et** se mettre à la recherche de pratiques pédagogiques dans une perspective d'interdisciplinarité.
- **L'école veut prendre en compte tous les enfants**, les reconnaissant dans leurs différences. C'est pourquoi elle se mettra à la recherche de moyens de lutter contre l'échec scolaire notamment par une meilleure continuité pédagogique entre les classes (cycles) et l'élaboration de différentes procédures d'apprentissage suivant les classes et les besoins.
- **L'école vise à développer l'intériorité.** Elle se mettra en recherche de moyens de réflexion, de partage, de conseils, ... afin d'aider l'enfant à prendre conscience de son "*moi intérieur*".
- **L'école est une communauté liée à la réalisation d'un projet chrétien.** L'équipe éducative, les enfants et leurs parents sont conviés à atteindre ensemble les objectifs communs. L'école est ouverte aux parents, à leurs attentes et leurs préoccupations par l'intermédiaire de leur délégation *au Conseil de Participation* où à l'occasion des réunions de parents.

La pratique pédagogique

L'équipe éducative se mettra en recherche d'une pédagogie fonctionnelle, participative et différenciée. Elle se caractérise par :

- Un enseignement centré sur l'enfant qui apprend. L'enseignant tentera de créer des situations d'apprentissage afin qu'au travers de l'activité de l'élève, le savoir soit construit.
- Une pédagogie participative où l'enfant est partenaire dans les choix (projets), l'organisation, la réalisation et l'évaluation des différentes activités de la classe. L'enseignant cherchera à créer un contexte pédagogique favorisant l'inter-apprentissage.

Une pédagogie différenciée où l'école recherchera des formes d'organisation qui respectent les différences afin que chacun s'y épanouisse au mieux via notamment, les carnets d'exercices ou cahiers d'activités (achats groupés), les abonnements à des revues, les syllabus réalisés par les enseignants, l'enseignement informatisé : tableaux interactifs et tablettes, l'intégration,...

Diverses activités pédagogiques prévues en fonction du projet pédagogique

Visites de musées, expositions, films et documentaires à caractère pédagogique, pièces de théâtre, ... Excursions, découvertes extérieures, promenades pédagogiques, classes vertes, de mer, de ville, ... Travail en collaboration avec des bibliothèques, ASBL diverses (fermes pédagogiques...), activités proposées et (ou conseillées) par la Communauté Française... Activités sportives encadrées, en dehors des murs de l'école...

Liste non exhaustive.

Règlement des études

I. La raison d'être d'un règlement des études

Le règlement des études s'adresse aux élèves et à leurs parents. Il définit notamment les critères d'un travail de qualité ainsi que les procédures d'évaluation.

II. Informations aux parents

En début d'année scolaire, lors des réunions collectives d'information dans chaque cycle, les enseignants informent les enfants et les parents sur :

- La manière de travailler ;
- Les compétences et les savoirs à développer dans l'école fondamentale ;
- Les moyens d'évaluations ;
- Le matériel que l'enfant doit avoir en sa possession.

Ils répondront également aux questions posées par les parents.

III. Evaluations

a) L'évaluation formative régulière

A partir des observations relevées en cours d'apprentissage ou d'un entretien oral personnalisé avec l'enfant ou d'une production écrite individuelle ou en groupe, l'enseignant pratique une évaluation formative qui consiste à rendre explicite les progrès et les éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant. De cette manière, l'enseignant reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur et peut envisager avec lui des conseils d'amélioration.

b) L'évaluation formative bilan

Au terme des différentes étapes d'apprentissage, des synthèses réalisées, l'enseignant propose des bilans. Ceux-ci sont cotés et en fonction des résultats obtenus par l'enfant, l'enseignant inscrit dans le bulletin une appréciation ou une cotation chiffrée (cycle 3 et 4).

Les bilans permettent à l'enseignant de faire un état des lieux (voir ce que l'enfant connaît, ce qui est à revoir et comment y remédier ...), de prendre des dispositions nécessaires pour aider l'enfant en difficulté et aménager les nœuds-matières à revoir.

Les enfants, les enseignants et les parents pourront ainsi élaborer une stratégie permettant à l'enfant de grandir.

Des bulletins seront distribués aux enfants, suivis de rencontres avec les parents. Vous y serez conviés à plusieurs moments de l'année.

c) Evaluation certificative

Au terme du cycle 6-8 (2^e année) et du cycle 10-12 (6^e année), quand l'élève est censé avoir atteint les compétences de fin de cycle, nous lui présentons des épreuves externes. Celles-ci sont proposées par le réseau de l'enseignement libre pour la 2^{ième} année et communes à toutes les écoles de la Communauté Française pour la 6^{ième} année.

d) Délivrance du C.E.B.

1. Constitution du dossier de l'élève :

Le dossier de l'élève comporte la copie des bulletins des deux dernières années (au moins) de la scolarité primaire ainsi que les fardes complètes des tests des deux dernières années pour les P6.

2. Délivrance du C.E.B.

En fin de parcours scolaire, un jury externe d'attribution du Certificat d'Etudes de Base exerce une fonction délibérative et se prononce sur le passage à l'enseignement secondaire.

Les questions des épreuves porteront uniquement sur les compétences à certifier du document 'Socles de Compétences' conformément à l'article 21 du décret du 02 juin 2006, décret relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au C.E.B. au terme de l'enseignement primaire. Elles concerneront les compétences relatives aux savoirs et savoir-faire à l'issue de l'étape 2 (fin de 6^{ième} primaire).

Lorsqu'un élève est absent lors des bilans ou aux épreuves de fin de cycle, l'enseignant les lui propose ultérieurement dans la mesure du possible. En cas d'absence prolongée, l'enseignant informera les parents de la décision envisagée en conseil de classe.

Les parents peuvent consulter, en présence de l'enseignant et/ou de la Direction, les livrets de l'épreuve externe commune de leur enfant.

La communication aux parents d'une décision de refus d'octroi d'un C.E.B. sera accompagnée de :

- La motivation de la décision ;
- L'information sur les modalités que l'école met en place pour organiser l'entretien au cours duquel leur seront fournies les raisons du refus ;
- Les informations sur les modalités d'introduction du recours.

Cette année, les CEB auront lieu la dernière semaine de juin.

Les résultats seront connus le 3 juillet.

IV. Aide aux enfants en difficulté

- Travail en collaboration avec l'équipe du P.M.S. qui participe, au besoin, à des ateliers et à des activités dans différents cycles.
- Accompagnement personnalisé (soutien dans les classes de P1 et P2).
- Mise en place d'aménagements raisonnables visant à aider l'élève, voici quelques exemples :

a) *A l'école maternelle :*

Possibilité pour les plus grands de retourner manipuler chez les plus petits.

- Augmenter le nombre d'heures de psychomotricité
- Travail individualisé.

b) *A l'école primaire :*

- Acceptation d'une mise au travail plus lente pour certains enfants, avec des moments de mise au point où les enfants se disent comment ils ont procédé, ce qui s'est passé dans leur tête, ce qu'ils ont laissé comme trace écrite ;
- Possibilité, pour certains enfants, de revoir et d'approfondir les apprentissages non installés ;
- Utilisation de contrats de travail dans lequel chaque enfant peut avancer à son rythme ; ou travail via les tablettes ou encore via des applications.
- Formation de différents groupes d'après le niveau d'acquisition ;
- Groupes de niveaux ;
- Renforcement en français
- Atelier de lecture : textes plus courts, plus simples ou textes découverts ensemble avec un petit groupe pour des enfants en difficulté ;
- Moments individuels aménagés pendant un travail que les autres peuvent faire seuls pour réexpliquer à l'enfant en difficulté.

Ces stratégies seront mises en place en interne par l'équipe et se tiendra à la disposition de l'école de façon régulière afin d'échanger à propos de ces mises en place.

V. Contacts entre l'école et les parents

Les rencontres parents-enseignants doivent se situer en dehors des heures de cours. Les parents peuvent rencontrer la direction et/ou les enseignants lors des contacts pédagogiques, lors des réunions ou sur rendez-vous.

- Une réunion collective a lieu en début d'année scolaire.
- Minimum deux fois par année scolaire, les parents sont invités à participer aux réunions individuelles. Lors de celles-ci, l'enseignant se tient à leur disposition afin de parler du travail, de l'évolution du comportement de l'enfant ainsi que des possibilités de remédiation à envisager.
- Si votre enfant a un problème scolaire, relationnel, une difficulté d'adaptation, n'hésitez pas à prendre contact, soit avec le titulaire, soit avec la direction.
- Le journal de classe peut être utilisé à toute occasion comme moyen de communication entre enseignants et parents.
- La direction se réserve le droit de vous contacter en cas de problème important tant scolaire que disciplinaire afin de trouver une solution pour l'enfant.
- Le moyen le plus stratégique pour toute communication est l'application **Konecto**.

Des contacts avec le Centre psycho-médico-social (PMS) peuvent également être sollicités soit par les parents, soit par les enseignants. Le centre peut être contacté au numéro de téléphone suivant :

Centre P.M.S. Libre 1, rue louvrex à 4000 Liège.

VI. Les conditions d'un travail scolaire de qualité

- Avoir un nombre suffisant d'heures de sommeil.
- Avoir une alimentation saine et équilibrée (petit déjeuner, collation saine à 10h, repas adéquat à midi).
- Avoir des objets scolaires et son matériel en ordre.
- Arriver à l'heure à l'école (au plus tard **9h** à l'école maternelle).
- Etre présent d'une manière régulière (certificat dès 3 jours d'absence).
- Etre soucieux d'une collaboration positive parents – enseignants.
- Faire confiance à l'enfant et à l'enseignant.
- Encourager l'enfant dans ses efforts.
- Faire un bon choix des programmes TV et ne pas abuser du temps passé devant les écrans.
- Vérifier que l'enfant ne vient pas à l'école avec des jouets de la maison ou gsm.
- Développer le plaisir d'apprendre.
- Développer les attitudes et les comportements suivants :

a) Au niveau des capacités relationnelles (savoir-être et savoir-devenir) :

Persévérer dans l'effort, s'adapter, se connaître, prendre des initiatives, s'engager dans le travail, savoir écouter l'autre, argumenter, vivre l'esprit d'équipe, être attentif aux autres, ...

b) Au niveau des capacités instrumentales (savoir-faire) :

- Être curieux, s'interroger, formuler des hypothèses, observer, ...
- Chercher l'information, poser des questions pertinentes, prendre des notes,
- Interpréter et se souvenir, comparer des données, formuler et appliquer des consignes, construire des synthèses, aller à l'essentiel, ...
- Communiquer des informations, exprimer son impression, ...
- Agir et créer, mettre au point un projet pertinent, établir un planning, ...
- Utiliser correctement des outils (règle, dictionnaire, calculatrice, compas, ...)
- Respecter les manuels scolaires.
-



École Sainte-Marie

rue de Harlez, 35
4000 Liège

04/229 86 90

www.saintemarie-guillemins.com
saintemarieguillemins@gmail.com

école Sainte-Marie Liège